

**Objet : Tableau annuel d'avancement de grade
Cadre d'emplois adjoints administratifs territoriaux pour
l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal
de 1^{ère} classe**

ARRETE

David ATES, Maire de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE (Savoie),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2066-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Vu la délibération n° 2019/07/08 du 19 juin 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° RH-2021/215 en date du 30 juin 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme FOSSOUD Isabelle	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	1	01/08/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 21 mai 2025

Le Maire,
David ATES

